

Traite KETOUBOT

Proposition de plan – Premier chapitre - Daf 13 a et b

13 a

Mishna

Si elle dit qu'elle est une Mukat Etz et qu'il dit que (peut-être) elle a eu Bi'ah avec un homme,

- *R. Gamliel et R. Eliezer : on la croit;*
- *R. Yehoshua dit qu'elle n'est pas crue à moins qu'elle n'apporte une preuve.*

Guemara

Quelles sont leurs discussions ?

- **Réponse 1** (R. Yochanan) : *Elle prétend que sa Ketouvah est de 200 et il prétend qu'il est de 100 ;*
 - *Le Tana soutient comme R. Meir, que la Ketouvah d'une Mukat Etz est de 200 même s'il ne savait pas qu'elle est un Mukat Etz.*
- **Réponse 2** (R. Elazar) : *Elle prétend que sa Ketouvah est de 100 et il prétend qu'elle n'a pas de Ketouvah.*
 - *Le Tana soutient comme Chachamim, que la Ketouvah d'un Mukat Etz est de 100, qu'il sache ou non qu'elle était un Mukat Etz.*
 - *Certes, R. Elazar n'a pas répondu comme R. Yochanan parce qu'il vaut mieux établir la Mishna pour être comme Chachamim ;*
 - *Mais pourquoi R. Yochanan n'a-t-il pas répondu comme R. Elazar ?*
 - *Il soutient que si un homme découvre qu'elle n'est pas vierge, sa Ketouvah est de 100 ;*
 - *Si la Mishna était comme Chachamim, lui et elle seraient d'accord pour dire que sa Ketouvah est de 100 !*
 - *Selon R. Elazar, notre Mishna et la Reisha (l'ancienne Mishna) sont nécessaires.*
 - *La Reisha enseigne contrairement à Rami bar Chama (qui dit que celle qui s'avère être un Mukat Etz n'a pas de Ketouvah . Au contraire, c'est 100) ;*
 - *Notre Mishnah enseigne contrairement à R. Chiya bar Aba (qui disait que s'il a été découvert qu'une personne avait eu Bi'ah touche 100. Au contraire, la michna enseigne qu'elle n'obtient rien).*
 - *Selon R. Yochanan, la Reisha enseigne l'extrémité de l'opinion de R. Yehoshua. Même quand il y a un Migo, on ne la croit pas ;*
 - *Notre Mishna enseigne l'extrémité de l'opinion de R. Gamliel. Elle est crue même sans Migo.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther

Mishnah

Si nous avons vu une femme parler avec un homme et qu'elle dit que c'était Ploni, un Kohen (c'est-à-dire un avec une lignée appropriée),

- *R. Gamliel et R. Eliezer) : elle est crue ;*
- *R. Yehoshua dit, nous ne nous fions pas à son témoignage. La Chazakah est qu'elle a eu Bi'ah avec un Natin ou Mamzer (et elle est interdite à Kehunah) à moins qu'elle n'apporte une preuve.*

Si une fille célibataire est enceinte et qu'elle prétend que le père est Ploni, un Cohen,

- *R. Gamliel et R. Eliezer disent, on la croit ;*
- *R. Yehoshua dit, nous ne comptons pas sur elle. La Chazakah est qu'elle est enceinte d'un Natin ou d'un Mamzer, à moins qu'elle n'apporte une preuve.*

Guemara

(A propos du premiers cas) Que signifie « elle parlait » ?

- **Réponse 1 (Ze'iri)** : Elle était isolée avec lui.
- **Réponse 2 (Rav Asi)** : Elle avait eu Bi'ah avec lui. La Mishnah utilise un langage propre et euphémique, comme le verset "Elle a mangé... et a dit que je n'avais pas péché"
 - Selon Ze'iri, les deux clauses de la Mishna sont des cas très différents. Selon Rav Asi, pourquoi les deux clauses sont-elles nécessaires ?
 - Dans la Reisha, les Tana'im discutent pour savoir si oui ou non elle est crue à propos d'elle-même.
 - Dans le Seifa, ils discutent pour savoir si oui ou non elle est crue à propos de son enfant/sa fille (le fœtus) est casher pour un Cohen.
 - Cette analyse marche selon l'opinion que R. Gamliel croit en son témoignage sur elle-même concernant aussi la fille.
 - D'après l'opinion qu'il ne la croit que pour son statut à elle-même, comment peut-il répondre ?
 - Rav Asi doit soutenir qu'il la croit même à propos de son enfant.
 - (Rav Papa): Selon Ze'iri, R. Yehoshua l'interdit à un Kohen pour être isolée. Rav dit que nous fouettions pour l'isolement, mais nous n'interdisons pas en raison de l'isolement. La loi de Rav est-elle différente de R. Yehoshua (et qu'elle est interdite à la Kehuna) ?
 - (Abaye): Non. La loi de R. Yehoshua est une rigueur concernant la préservation de la lignée (nous lui interdisons des Kohanim. Rav enseigne

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

que nous n'interdisons pas une femme à son mari.)

13b

Beraita : Si une fille s'était isolée ou était dans en ruine avec un homme et qu'elle dit qu'il a une lignée propre,

- *R. Gamliel et R. Eliezer : elle est crue ;*
- *R. Yehoshua dit, nous ne comptons pas sur elle. La Chazakah est qu'elle a eu Bi'ah avec un Natin ou un Mamzer à moins qu'elle n'apporte une preuve.*
 - *Selon Ze'iri, les deux clauses sont nécessaires (le cas de la ruine enseigne quand il y avait sûrement Bi'ah).*
 - *D'après Rav Asi, pourquoi les deux sont nécessaires (dans les deux cas il faut savoir qu'il y a eu Bi'ah) !*
 - **Réponse 1 :** C'est un seul cas. Ils étaient retranchés dans une ruine.
 - Il est dit qu'ils étaient isolés ou en ruine !
 - **Réponse 2 :** La Beraita parle d'une ruine dans la ville et d'une ruine dans le Midbar. Les deux doivent être enseignés :
 - S'il n'avait parlé que d'une ruine dans la ville, nous aurions pensé que R. Gamliel ne la croit que parce que la plupart des hommes de la région ont une lignée propre ;
 - S'il n'avait enseigné qu'une ruine dans le Midbar, nous aurions pensé que R. Yehoshua la disqualifie uniquement parce que l'homme peut venir de n'importe où, et la plupart des hommes dans le monde ne sont pas Yisraelim et cela la disqualifie donc pour la Kehuna.

(Nous comprenons la Beraita suivante selon Ze'iri, qui dit que dans la Mishna « parler » signifie isolement. C'est difficile pour Rav Asi, qui dit que cela signifie qu'elle avait Bi'ah.)

Autre question à propos de Rav Asi / Beraita : A propos d'une femme enceinte, qui affirme que le père est caché; elle est crue

- *R. Yehoshua n'est pas d'accord.*
 - *R. Yehoshua (à Chachamim) : N'êtes -vous pas d'accord que si des témoins disent qu'une femme a été prise en captivité, on ne croit pas son témoignage si elle dit qu'elle n'a pas été souillée ?*
 - *Chachamim : Les cas sont différents. Dans notre cas (elle a parlé avec un homme), il n'y a pas de témoins.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *R. Yehoshua : Sa grossesse est comme des témoins !*
 - *Chachamim : La plupart des Nochrim sont immoraux (ceci sera expliqué).*
 - *R. Yehoshua : Il n'y a pas de garanties (pour n'importe qui) concernant les unions interdites.*
 - *Cela s'applique à la femme elle-même. Tous conviennent que l'enfant est un Shtuki (cela sera expliqué).*

- *Comment comprenons-nous ce dialogue entre Chachamim et R. Yeoshua ?*
 - *Chachamim ont accepté l'opinion de R. Yehoshua lorsqu'elle est enceinte, mais ont contesté son opinion sur une fille qui ne fait que « parler » ;*
 - *R. Yehoshua : Parler, c'est comme être fait prisonnier.*
 - *Chachamim : Un captif est différent, puisque la plupart des Nochrim sont immoraux.*
 - *R. Yehoshua : Ce n'est pas différent. Quand un homme est isolé avec une femme, il n'y a pas de gardien contre les unions interdites.*

La Beraita considère parler/isolée et être enceinte comme deux cas différents (dans les deux cas, le sujet était la fille, pas l'enfant).

- *Rav Asi est réfuté.*

(Comment R. Yehoshua compare-t-il l'isolement avec un homme à une prise en captivité ?) En captivité, la plupart des ravisseurs la disqualifient, mais ici (en ville) la plupart ne le font pas !

- *Ceci soutient R. Yehoshua ben Levi (qui dit que les Tana'im ne sont pas concernés pour la majorité) :*
 - *(R. Yehoshua ben Levi) :*
 - *R. Gamliel la croit même quand la plupart des hommes la disqualifieraient.*
 - *R. Yehoshua est strict même lorsque la plupart des hommes ne la disqualifient pas.*

R. Yochanan :

- *R. Gamliel, qui l'autorise (à Kehunah), autorise également sa fille.*
- *R. Yehoshua, qui l'interdit, interdit également sa fille.*
 - *Selon, R. Elazar : (Même) R. Gamliel interdit sa fille.*
 - *Rabah : R. Elazar soutient qu'elle a une Chazakah d'être autorisée, mais pas sa fille.*
 - *(R. Elazar - Beraita) : Ils se disputent à son sujet, mais tous s'accordent à dire que l'enfant est un Shtuki (celui qui ne connaît pas son père. Sa mère lui dit Shtok (se taire) quand il voit un homme et l'appelle 'père').*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Le Shtuki est interdit (d'épouser une Casher Yisrael) !*
 - *(R. Yochanan) : Non, le Shtuki est casher.*
 - *Appelerions-nous quelqu'un casher un Shtuki ? !*
 - *Oui ! Shmuel le fait !*
 - *(Shmuel): Si 10 Kohanim étaient ensemble, et qu'un se séparait et avait Bi'ah avec une femme, l'enfant résultant est un Shtuki (même s'il est sûrement casher).*
 - *Shmuel n'aurait pas besoin d'enseigner que nous le faisons faire à propos d'hériter de son père, puisque nous ne savons pas qui est son père !*
 - *Au contraire, nous le faisons faire sur les priviléges de Kehunah. "Une alliance éternelle de Kehunah à lui et à sa semence après lui" – la Kehunah passe aux enfants d'un Cohen seulement s'ils retracent leur lignée jusqu'à lui (cet enfant ne le fait pas).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources : guemara, ressources du site www.dafhayomi.fr (daf, résumé), www.dafyomi.co.il, www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)
Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Viviane Hanna bat Rose et Nelly Rachel bat Esther